



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ARDENNES

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## Demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Bourcq et Contreuve

En application des dispositions du code de l'environnement, une enquête publique est ouverte par arrêté préfectoral n° 2016 - 468 du 23 août 2016 sur la demande présentée par la société Energie éolienne de Bourcq-Contreuve, dont le siège est situé 29 rue du Danemark à 56400 BRECH en vue d'obtenir l'autorisation unique de construire et d'exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de Bourcq et Contreuve.

Ce parc éolien se compose de 7 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison répartis comme suit : 4 éoliennes et 2 postes de livraison sur la commune de Bourcq, 3 éoliennes sur la commune de Contreuve.

La puissance totale du parc sera de 22,4 MW pour une hauteur de mât des éoliennes de 92,5 m et une hauteur sommitale (pâle à la verticale) de 150 m.

Cette demande fera l'objet d'une enquête publique **du lundi 14 novembre au mercredi 14 décembre 2016 inclus**

Le siège de l'enquête est fixé à la mairie de BOURCQ.

M. Michel Maucort, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. Son suppléant, M. Bernard Vincent, reprendra l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier, comprenant notamment un avis de l'autorité environnementale et une étude d'impact relatifs à cette requête et consigner ses observations sur le(s) registre(s) déposé(s) en mairie de Bourcq et Contreuve, aux heures habituelles d'ouverture au public :

Mairie de Bourcq : le vendredi de 8h à 12h

Mairie de Contreuve : le mercredi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 17h

ainsi que lors de permanences du commissaire-enquêteur :

en mairie de Bourcq (commune siège)	<ul style="list-style-type: none"><li>- lundi 14 novembre 2016 de 14h00 à 17h00</li><li>- vendredi 2 décembre 2016 de 9h00 à 12h00</li></ul>
en mairie de Contreuve	<ul style="list-style-type: none"><li>- samedi 26 novembre 2016 de 10h00 à 12h00</li><li>- mercredi 14 décembre de 14h00 à 17h00</li></ul>

Les observations pourront également être adressées par courrier au commissaire-enquêteur à l'adresse suivante : M. le commissaire-enquêteur Mairie de BOURCQ 08400 BOURCQ.

Le dossier est consultable sur le site internet des services de l'Etat <http://www.ardennes.gouv.fr/> onglet : Politique publique / rubrique : Environnement / article : Enquête publique.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. SCHAUM Uwe, personne responsable du projet à l'adresse suivante : 29 rue du Danemark 56400 BRECH (windstrom.france@orange.fr; tel : 06 30 67 26 86)

Le rapport final sera tenu à la disposition du public dans la commune d'implantation, sur le site internet des services de l'Etat et à la direction départementale des territoires pendant un an.

Le préfet des Ardennes est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à cette demande. Celle-ci prend la forme d'une autorisation unique assortie de prescriptions ou d'un refus d'autorisation.

Charleville-Mézières, le 12 octobre 2016

Pour le préfet  
La directrice départementale des  
territoires

  
Maryse LAUNOIS